



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chômage

Question écrite n° 66035

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les recommandations adressées par la Commission européenne à la France en matière de politique de l'emploi. Dans sa mise en garde, la Commission européenne note la faiblesse des politiques françaises en faveur des travailleurs les plus âgés. Ainsi, il est observé que « le taux d'activité des personnes âgées entre 55 et 64 ans a augmenté en 2000 mais demeure considérablement bas par rapport à la moyenne européenne : 29,7 % contre 37,7 % ». Face à ce constat qui impose une réponse sociale et économique de la part des autorités françaises, il lui demande de préciser les intentions du Gouvernement à la suite de la recommandation de la Commission européenne concernant l'emploi des travailleurs les plus âgés.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66035

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5307